



Commune de

CORNY-SUR-MOSELLE

ministère
de l'Énergie,
de l'Environnement
et du Développement
durable

direction
départementale
de l'Équipement
Région
Service
aménagement et
habitat
Ministère des Régions
et de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAINS



PREScription A.P. du 06 juin 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 29 août au 29 septembre 1988
APPROBATION A.P. du 19 janvier 1989

PREScription A.P. du 12 mai 2006
ENQUETE PUBLIQUE du 26 février au 26 mars 2007
APPROBATION A.P. du

ECHELLE 1/5000

LEGENDE	
MOUVEMENTS DE TERRAIN	INONDATIONS
Rmt ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE	Ri ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Omt1 ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE	Oi ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTOMISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Omt2 ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOYEN → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE OU REGLE D'IMPLANTATION (SH+4)	
Omt3 ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PREALABLE	
Rmti ZONE ROUGE TOUCHEE A LA FOIS PAR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET LES INONDATIONS	
	--- Limite de secteur de hauteur d'eau (176,50) Cote de crue centennale : crue de référence
	--- Limite de zone



0 100 200 300 400 500m

© Région Lorraine 2007